Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID: 003-210301172-20241003-41_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 09/09/2024. Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 6 Votes pour: 7
Votes contre: 0
Abstentions: 0

<u>Présents</u>: MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, MMES PRIEUR, GOVIGNON, SHEPPARD

Absents: MME PARGUEL, MM. BARBAT, DORLENCOURT

Excusés: MM. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON, GIRONNAY

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 41/2024 - 4.1 : Personnel de la FPT.

PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS:

Monsieur le Maire rappel que dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a fixé l'obligation de financement et de participation par les collectivités territoriales sur le risque prévoyance de leurs agents au plus tard au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de faire appel à Groupama pour répondre à cette obligation en adoptant le Pack Privilège au taux de 2,73%.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 003-210301172-20241003-42 2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 09/09/2024. Votes pour : 7
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6

Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents: MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE,

MMES PRIEUR, GOVIGNON, SHEPPARD

Absents: MME PARGUEL, MM. BARBAT, DORLENCOURT

Excusés: MM. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON, GIRONNAY

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 42/2024 - 7.5 : Subvention.

SUBVENTION ECOLE MATERNELLE:

Monsieur le Maire explique que les aides départementales pour que les élèves de la maternelle participent à des ateliers avec l'ADATER sont conditionnée à compter du 1er septembre 2024 à la participation égale de la commune.

La subvention de 75€ précédemment versée par le département est ramenée à 40€ par séance sous réserve de la participation identique de la commune.

L'enseignante de l'école maternelle souhaitant organiser trois animation sur l'année scolaire, il est demandé à la commune une subvention de 120€ afin que les élève puissent continuer de participer aux ateliers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter la demande et de verser une subvention supplémentaire de 120€ à l'école maternelle.



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID: 003-210301172-20241003-43 2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 09/09/2024. Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 6 Votes pour: 7
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Présents: MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE,

MMES PRIEUR, GOVIGNON, SHEPPARD

Absents: MME PARGUEL, MM. BARBAT, DORLENCOURT

Excusés: MM. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON, GIRONNAY

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 43/2024 – 9.1 : Autre domaine de compétence des communes.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LURCY-LEVIS:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la dissolution du syndicat intercommunal du Collège de Lurcy-Lévis est intervenue lors de l'assemblée qui s'est déroulée le 3 septembre 2024. Cette dissolution a été prononcée en raison de l'achèvement de l'opération que le syndicat avait pour objet de produire.

Lors de l'assemblée, il a été décidé :

- La dissolution du Syndicat,
- Le transfert du solde de la trésorerie à la commune siège du syndicat à savoir Le Veurdre
- L'arrêt de l'indemnisation de la présidente et de la secrétaire à compter du 1^{er} janvier 2025
- L'autorisation pour la présidente de saisir l'ensemble des organes délibérants des collectivités membres du syndicat pour qu'ils se prononcent sur les principes de la dissolution et sur les conditions de liquidation proposées,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter la dissolution du syndicat intercommunal du collège de Lurcy-Lévis ainsi que les conditions proposées.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID: 003-210301172-20241003-44 2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 09/09/2024. Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 6 Votes pour: 7 Votes contre: 0

hetentions 0

Abstentions:

Présents: MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE,

MMES PRIEUR, GOVIGNON, SHEPPARD

Absents: MME PARGUEL, MM. BARBAT, DORLENCOURT

Excusés: MM. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON, GIRONNAY

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 44/2024 – 9.1 : Autre domaine de compétence des communes.

RAPPORT ANNUEL DU SIVOM NORD ALLIER:

Après avoir entendu la présentation faire par l'adjoint délégué, Monsieur Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve sans réserve le rapport d'activité du SIVOM de l'année 2023.



Envoyé en préfecture le 07/10/2024 Reçu en préfecture le 07/10/2024 ID: 003-210301172-20241003-45_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation: 09/09/2024. Nombre de membres en exercice : 11 Votes pour : Votes contre:

7 0

Nombre de membres présents :

Abstentions:

Présents: MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE,

MMES PRIEUR, GOVIGNON, SHEPPARD

Absents: MME PARGUEL, MM. BARBAT, DORLENCOURT

Excusés: MM. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON, GIRONNAY

M BOUCHON Éric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 45/2024 - 3.1 : Acquisition.

IMPRIMANTE MAIRIE:

Après examen des plusieurs devis présentés par Koesio, Bureau et gestion et i.t.D. system concernant l'imprimante de la mairie car le contrat arrive à terme. Les membres du Conseil municipal retiennent l'offre de KOESIO et autorisent le Maire à signer tout document relatif au contrat du copieur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,